

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS CA28 0023-30 et CA28 0023-032**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER DIVERS SUJETS NOTAMMENT SUR DES BOÎTES DE DONS, LES MARGES LATÉRALES TOTALES DE CERTAINES ZONES ET LES DISPOSITIONS PÉNALES.**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE A L'EFFET DE PERMETTRE NOTAMMENT DES BATIMENTS ACCESSOIRES DE FORME CYLINDRIQUE, SEMI-CYLINDRIQUE, EN FORME DE DOME, CONE OU ARCHE, REHAUSSER LA HAUTEUR DES PORTES DE GARAGE ET AUTORISER UN REVETEMENT EXTERIEUR EN POLYTHÈNE ET AUTRES MATERIAUX SIMILAIRES POUR LE GROUPE D'USAGE ET «TERRAIN DE GOLF».**

---

Ces règlements ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 10 décembre 2020 (DA208986011 et DA208986012).

Le règlement CA28 0023-30 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement CA28 0023-32 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés par le greffier le 11 décembre 2020. Ils sont entrés en vigueur à la date de la délivrance desdits certificats.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Ils peuvent également être consultés en ligne en cliquant [ici](#).

**DONNÉ à Montréal,**  
**Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,**  
**Ce dix-septième jour du mois de décembre deux mille vingt**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza